

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

SUR LA COMMUNE DE CASANOVA (Haute-Corse)

Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI

Notaire

Résidence E Purette, Route d'Ajaccio

20250 CORTE

Téléphone : 04 95 46 21 33 – Télécopie : 04 95 46 20 67

Courriel : marie.casupadovani@notaires.fr

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, notaire à CORTE, le 27 avril 2026 il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261, 2272 et 2265 du Code Civil au profit de : Madame Hélène Madeleine CASANOVA demeurant à PARIS (12ème arrondissement) 11 Avenue Lamoricière, divorcée de Monsieur CARLIER, née à PARIS (16ème arrondissement) le 10 novembre 1957 ; Madame Michèle Isabelle CASANOVA épouse de Monsieur Jean Baptiste VALENTINI demeurant à 340 L'Orestu, née à PARIS (12ème arrondissement) le 5 février 1962. Désignation : Sur la commune de CASANOVA (Haute-Corse) : Dans l'ensemble immobilier en copropriété élevé sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée, d'un étage et grenier au-dessus, figurant au cadastre sous les références suivantes : section A numéro 658 lieu-dit CASANOVA pour 01a.12ca. : le lot n°12 : une cave d'une surface d'environ 12m², située au sous-sol, entrée par façade Nord/Ouest, porte de droite. Et la quote-part indéterminée des parties communes.

conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Pour avis Me Marie-Carole CASU-PADOVANI, notaire à CORTE